



Conseil économique et social

Distr. : Générale
23 février 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP : environnement et développement

Rapport de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement

Note du secrétariat

Résumé

La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement a été organisée par la CESAP et accueillie par le Gouvernement kazakh à Astana. Le segment hauts responsables s'est réuni du 27 au 29 septembre 2010 et le segment ministériel, les 1^{er} et 2 octobre 2010. Plus de 800 personnes ont participé à la Conférence, parmi lesquelles des ministres et les chefs de délégation de 46 États membres de la CESAP, des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales, régionales, sous-régionales et non gouvernementales, des universitaires et des membres du secteur privé de la région de l'Asie et du Pacifique. Trois documents finaux ont été adoptés : la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte » ; ils serviront de guides pour l'élaboration des politiques de développement régional jusqu'en 2015 et au-delà.

La Commission est invitée à examiner et approuver les documents finaux de la Conférence, qui constitueront l'une des principales contributions de la région de l'Asie et du Pacifique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue au Brésil en 2012.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ...	2
A. Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010).....	2
B. Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015)	8
C. Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte »	19
II. Compte rendu des travaux	28
A. Table ronde ministérielle: Établir des ponts en faveur d'une croissance verte à faible intensité de carbone: définir une position régionale commune pour préparer le Sommet sur le développement durable (Brésil, 2012)	28
B. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique	29
C. Table ronde multipartite "Pour un développement inclusif et durable – Mobiliser les parties prenantes"	29
D. Examen du rapport des hauts responsables	29
E. Questions diverses	30
F. Adoption de la déclaration ministérielle, du plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015),des initiatives complémentaires et du rapport de la Conférence	30
III. Organisation de la Conférence	31
A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence.....	31
B. Participation	32
C. Élection du bureau	32
D. Ordre du jour.....	33
Annexe.	
Liste des documents.....	34

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)

Nous, Ministres de l'environnement et du développement et chefs des délégations des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP),

Réunis à Astana les 1^{er} et 2 octobre 2010 pour la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010),

Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et les dispositions d'Action 21,² les textes adoptés au Sommet mondial pour le développement durable,³ en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,⁴ qui intègre les initiatives prioritaires de la Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique,⁵ et au Sommet mondial de 2005, où un accord a été conclu sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,⁶ la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁷ et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,⁸

1. *Reconnaissons* que :

a) Pour nombre de pays en développement, éliminer la pauvreté, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement durable sont des objectifs essentiels ;

b) La croissance verte, lorsqu'elle est dûment adaptée aux particularités de chaque pays et considérée dans une perspective de développement durable, est l'un des moyens permettant d'appuyer une croissance économique rapide, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale ;

c) Plusieurs crises majeures ont frappé l'Asie et le Pacifique: la crise économique déclenchée par la crise financière, la volatilité des prix des produits essentiels, les problèmes écologiques résultant de la diminution du capital naturel, notamment l'eau et les denrées alimentaires, et les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques, ce qui a créé des fardeaux supplémentaires pour les pays de la région, en particulier les plus vulnérables d'entre eux et ceux qui sont les moins avancés, et les freine dans leurs efforts pour parvenir à un développement socioéconomique général. Ces crises appellent une modification du modèle de développement, de façon à aller vers des modes de croissance « inclusive et durable » ;

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs.), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I.

⁴ Ibid., résolution 2, annexe.

⁵ E/CN.17/2002/PC.2/8.

⁶ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁷ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁸ Adopté par le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités à sa troisième session, tenue à Bali (Indonésie) le 4 décembre 2004.

d) Dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui connaît la plus forte croissance au monde et qui compte le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté (950 millions), la demande en nourriture, énergie, eau et autres ressources naturelles continue de croître rapidement tandis que les besoins fondamentaux de millions de personnes ne sont toujours pas satisfaits ;

e) L'augmentation sectorielle des transports, de la production de déchets et de l'utilisation de produits chimiques ne cesse d'accroître l'empreinte écologique de la région ;

f) Les risques liés aux changements climatiques augmentent à cause de la hausse des températures et de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes ;

g) L'air, l'eau, la terre et la biodiversité des écosystèmes sont indispensables aussi bien aux économies qu'aux sociétés dans la région de l'Asie et du Pacifique;

h) Des schémas de consommation et de production non durables pourraient peser de plus en plus sur la capacité de charge et se traduire par une baisse de la qualité de vie;

i) La région doit poursuivre une croissance économique rapide afin d'être en mesure de remédier à la pauvreté dans laquelle vivent des millions de personnes et atteindre le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement. Mais, en même temps, il est vital de maintenir la durabilité environnementale au nombre des priorités, conformément au septième de ces objectifs. La cadence de la croissance et la vigilance environnementale doivent continuer de pair, sans que l'une ne soit sacrifiée au profit de l'autre;

j) Il faut encourager le modèle de développement durable au moyen, entre autres, de l'approche de la croissance verte, en tenant dûment compte de l'équité et des particularités de chaque pays, de façon à concilier croissance économique rapide et durabilité environnementale ;

k) L'éducation au développement durable est un outil important, qui peut aider les États membres de la CESAP à surmonter les grandes crises touchant la région et à faciliter la transition vers une croissance verte ;

l) Les initiatives régionales, comme l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre⁹ et l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte),¹⁰ ainsi que celles entreprises par l'Association sud-asiatique de coopération régionale¹¹ et d'autres

⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific 2000, Kitakyushu, Japan, 31 August-5 September 2000: Ministerial Declaration, Regional Action Programme (2001-2005) and Kitakyushu Initiative for a Clean Environment* (ST/ESCAP/2096) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.01.II.F.12), troisième partie.

¹⁰ Ibid, *The Fifth Ministerial Conference on Environment and Development in Asia and the Pacific, 2005* (ST/ESCAP/2379) (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31), annexe III.

¹¹ Voir la Déclaration de Thimphu sur les changements climatiques adoptée au seizième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, tenu à Thimphu les 28 et 29 avril 2010, disponible en anglais à l'adresse www.sixteenthsaarcsummit.bt

initiatives régionales et nationales des États membres de la CESAP, constituent d'excellents exemples d'expérience en matière de promotion de nouvelles stratégies de croissance économique et ont permis de créer la dynamique nécessaire pour renforcer l'action concertée à l'échelle régionale.

2. *Prévoyons de :*

a) Envisager de créer un environnement socioéconomique propice aux changements nécessaires pour susciter et favoriser un mode de développement durable;

b) Engager toutes les parties prenantes à appuyer et à accélérer les changements requis grâce à des mesures visant à :

i) Sensibiliser davantage les consommateurs et leur faire prendre conscience de la nécessité de choisir en connaissance de cause des produits, des services et des modes de vie écologiquement durables ;

ii) Encourager et soutenir de nouveaux modes de consommation au moyen d'outils tels que, entre autres, des mesures de gestion de la demande adaptées aux particularités de chaque pays, afin de favoriser une consommation et des modes de vie durables ;

iii) Élaborer des politiques, stratégies et plans d'action de portée nationale et organiser, selon qu'il conviendra, des activités éducatives appropriées sur l'environnement, à l'intention des enfants et des jeunes, dans un cadre aussi bien formel qu'informel, sur la base des grands principes de référence retenus pour l'éducation au développement durable ;

iv) Établir un réseau pour la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux d'éducation à la protection de l'environnement; élaborer et intégrer des cadres de référence pour l'éducation au développement durable, au niveau national, afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives et plans d'action régionaux et sous-régionaux en faveur du développement durable ;

v) Promouvoir une approche « harmonie avec la nature » tout en respectant et en consolidant les modes de vie traditionnels et les valeurs culturelles et spirituelles de la région de l'Asie et du Pacifique ;

vi) Encourager la mise en place au niveau national, en fonction des particularités de chaque pays, d'un mécanisme d'application du principe « pollueur-payeur » et une gestion efficace des ressources naturelles ;

c) Concevoir puis reproduire des modèles de partenariat efficace avec le secteur privé pour opérer les changements fondamentaux nécessaires, tout en favorisant :

i) Les investissements en faveur d'une utilisation efficace des ressources, de l'innovation et des infrastructures environnementales;

- ii) Les échanges d'informations sur les pratiques concernant le principe « pollueur-payeur » et le déploiement, l'application et le transfert de technologies et de savoir-faire, en vue de développer la capacité des pays de parvenir à une production et à une consommation durables ;
 - iii) La sensibilisation du public et l'investissement dans des programmes connexes de recherche et d'assistance aux populations vulnérables touchées par les changements climatiques;
 - d) Envisager, lorsque cela est opportun et possible, et en fonction des particularités de chaque pays, d'intégrer les coûts de la protection de l'environnement dans les prix du marché et utiliser des instruments économiques ou fondés sur le marché qui favorisent le développement durable.
3. *Décidons* de nous employer ensemble, selon qu'il conviendra, à:
- a) Renforcer la coopération régionale et sous-régionale pour promouvoir la croissance économique écologiquement durable, ou croissance verte, en tant que condition nécessaire, parmi d'autres, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement durable;
 - b) Encourager des travaux de recherche communs sur l'élaboration et l'application d'outils et de mesures, notamment de technologies écologiquement rationnelles, et prendre toutes les mesures pratiques possibles pour encourager et favoriser, selon qu'il conviendra, le transfert de technologies écologiquement rationnelles ou l'accès à celles-ci ;
 - c) Encourager les réseaux de partage des connaissances afin de favoriser l'échange de données d'expérience, d'analyses et d'enseignements tirés de projets pilotes de développement durable privilégiant une croissance profitable aux pauvres et à l'environnement ;
 - d) Accroître l'assistance technique, les échanges d'information et le partage de données d'expérience entre les pays membres, notamment dans les domaines de l'écotourisme, du traitement et du recyclage des déchets et de la gestion des risques de catastrophe, en accordant une attention particulière aux pays dans le besoin ;
 - e) Encourager le renforcement des capacités et les initiatives de transfert de technologies en vue de promouvoir et de faciliter l'utilisation de technologies vertes éco-efficaces et économes en ressources dans les économies en transition et les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays en développement montagneux ou sans littoral et les pays les moins avancés, surtout ceux qui sont les plus vulnérables, de l'Asie et du Pacifique ;
 - f) Mettre en œuvre le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique 2011-2015¹² et les initiatives régionales et sous-régionales, notamment l'Initiative d'Astana pour

¹² Voir chap.1, sect. B.

une « passerelle verte »¹³ et le projet de création d'un partenariat Asie-Pacifique-Europe ;

g) Insister sur la nécessité de diffuser les nouvelles technologies et de transférer le savoir-faire et les technologies pour le renforcement des capacités à l'intention des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique;

h) Investir dans la protection du stock des ressources naturelles qui ont une grande importance économique et sociale, et qui sont essentielles pour la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement durable;

i) Promouvoir le développement durable en tant que moyen de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets, et d'améliorer la résistance de la société et de l'économie face aux catastrophes naturelles et aux chocs imprévus;

j) Favoriser la durabilité du développement et des infrastructures en milieu urbain ;

k) Fixer un objectif biodiversité post-2010 à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, et parvenir à réduire de manière significative le taux actuel d'épuisement de la biodiversité, en gardant à l'esprit que l'objectif 2010 de la biodiversité n'a pas encore été atteint ;

l) Faire face aux diverses menaces qui pèsent sur l'environnement en renforçant, aux niveaux régional, sous-régional et national, les initiatives de surveillance, de suivi et d'évaluation, de coopération sur le plan énergétique, de lutte contre la pollution et de préservation de la nature, selon les besoins ;

m) Encourager et faciliter la coopération régionale pour une utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

n) Favoriser les synergies avec la CESAP et d'autres partenaires et initiatives mondiales et régionales dans le domaine du développement, en vue d'élaborer des stratégies de croissance verte qui permettent de remédier aux vulnérabilités particulières et spécifiques des petits États insulaires en développement et des pays moins avancés ;

o) Appuyer le développement des ressources pédologiques afin de favoriser une agriculture durable et accroître la productivité des écosystèmes.

4. *Prions* la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'aider les États membres à mettre en application les dispositions de la présente déclaration et de présenter un bilan de mi-parcours et un bilan final à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2015.

5. *Invitons* les pays donateurs, les institutions et organismes concernés de l'Organisation des Nations Unies et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, en particulier, ainsi que les institutions financières

¹³ Voir chap.1, sect. C.

multilatérales, les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile à :

a) Apporter un soutien complet, notamment financier et technique, à la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique 2011-2015 ainsi que d'autres initiatives inter-régionales, régionales et sous-régionales, dont l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » ;

b) Aider les pays et les sous-régions qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques et continuellement exposés au risque de catastrophes naturelles à répondre à leurs besoins d'adaptation immédiats et à long terme.

6. *Convenons* de convoquer la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et le Pacifique en 2015 ;

7. *Exprimons* notre sincère gratitude à la population et au Gouvernement du Kazakhstan pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence.

B. Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015)

Introduction

Le segment ministériel de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique s'est réuni à Astana les 1^{er} et 2 octobre 2010. Il a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) ainsi que le présent Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), qui s'inspire des principes contenus dans la Déclaration ministérielle d'Astana et présente diverses options, compte tenu de la diversité des besoins et des capacités de développement des pays.

Objectifs du Plan régional d'application

1. Le Plan d'application a pour principal objectif de permettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à d'autres organisations de continuer à aider les pays membres à mettre en œuvre les programmes et aux pays de la région d'utiliser les différents éléments de ce plan en vue de leur mise en œuvre comme ils le jugeront utile en développant les capacités des pays, des sous-régions et de la région pour parvenir au développement durable. À cet effet, le plan indique les domaines d'intervention et définit les rôles des principales parties prenantes afin de renforcer les capacités des pays en vue d'éliminer la pauvreté, et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans le contexte du développement durable. Le Plan régional d'application ne constitue en aucune manière un cadre de politique à respecter impérativement. Il s'agit seulement d'une liste indicative des actions à mener par la CESAP et d'autres organisations en vue de fournir un soutien aux pays membres en se fondant sur les priorités recensées par les pays eux-mêmes, compte tenu du Plan régional d'application. Il appartient à chacun des États membres de choisir les options de politique pertinentes en fonction de leur situation, selon les besoins.

I. Domaines d'activité (dimensions sectorielles)

A. Harmoniser croissance économique rapide, création d'emplois et durabilité écologique

Domaines d'intervention

2. Les domaines d'intervention qui sont propices à l'harmonisation d'une croissance économique rapide avec la durabilité écologique au service de la croissance verte peuvent concerner notamment:

a) La promotion de l'utilisation de l'analyse du cycle de vie, de l'efficacité des ressources et de l'évaluation des flux de matières;

b) La promotion du processus d'intégration des programmes environnementaux dans les plans de développement nationaux;

c) La promotion de l'utilisation d'évaluations stratégiques et intégrées de l'environnement au niveau de la planification nationale;

d) L'intégration des coûts environnementaux dans les prix des marchés et l'utilisation d'instruments économiques et de marché qui favorisent le développement durable et la croissance verte comme définis précédemment;

e) La promotion de l'innovation écoefficiente grâce à l'investissement public et privé dans la recherche-développement en matière de technologies écologiquement saines, y compris grâce à des marchés publics verts;

f) La poursuite de la mise au point et de l'application d'indicateurs d'écoefficacité dans la formulation de politiques générales stimulant la productivité écoefficace et encourageant l'utilisation rationnelle des ressources.

g) La création de conditions et de mécanismes propices à la promotion de technologies vertes et aux investissements dans l'innovation, ainsi que le développement, l'accès et le transfert de technologies écologiquement saines aux niveaux national et international;

h) Le développement d'une économie circulaire, stimulée par des investissements et des marchés publics, les parcs écoindustriels, et la gestion durable des déchets: les déchets source de richesse et les déchets en tant que matières premières;

i) La promotion de la responsabilité sociale des entreprises et des emplois verts.

B. Promouvoir un développement urbain durable

Domaines d'intervention

3. Les domaines d'intervention pour la promotion du développement urbain durable peuvent concerner notamment:

a) Une conception et un aménagement urbains durables, y compris la promotion d'une infrastructure écologiquement viable, en particulier les transports en commun et les transports publics, des bâtiments et une infrastructure hydraulique respectueux de l'environnement;

b) La récupération intégrée des ressources en tant qu'approche économiquement viable de la gestion municipale des eaux usées et des déchets solides;

c) L'exploitation plus efficace des options de financement classiques et novatrices du développement urbain, dont, notamment, la promotion de politiques de prix en faveur des pauvres et écologiquement durables dans le domaine des services d'approvisionnement en eau et en énergie; la promotion du financement de logements et d'infrastructures urbains accessibles aux pauvres; la mise à profit des entreprises d'investissement social et des partenariats public-privé; et l'appui aux nouvelles politiques de financement internationales, y compris, notamment, le renforcement des capacités permettant aux autorités locales d'accéder au financement du carbone;

d) La promotion des approches durables et écologiquement efficaces du logement, y compris, notamment, grâce à la promotion d'établissements écologiques favorables aux pauvres;

e) Le renforcement des capacités des autorités locales et des autres parties prenantes urbaines pour ce qui est d'intégrer la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans la planification, le développement et la gestion des villes.

C. Renforcer la capacité de charge écologique

Domaines d'intervention

4. Les domaines d'intervention pour le renforcement de la capacité de charge écologique peuvent notamment concerner les actions suivantes:

a) Veiller à ce que l'utilisation des terres, de la mer et de l'eau douce procure des avantages équitables en faveur de la réduction de la pauvreté et préserve les fonctions essentielles de l'environnement naturel telles que l'approvisionnement en aliments, fibres et eau, l'atténuation des inondations, l'absorption des déchets et le maintien de la biodiversité, ainsi que ses valeurs culturelles, spirituelles et esthétiques. Une attention devrait être accordée aux écosystèmes qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et qui augmentent la résilience socioéconomique. L'intervention fera une place à l'établissement de partenariats et dispositifs de gestion appropriés et en suscitant un climat politique propice au niveau national;

b) Faire en sorte qu'une attention soit accordée aux besoins particuliers en matière de développement durable des écosystèmes montagneux dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, et les petits États insulaires en développement;

c) Renforcer les investissements dans la recherche-développement agricole et forestière, en tenant compte des connaissances locales et des pratiques agricoles traditionnelles, ainsi qu'en favorisant un développement agricole

écologiquement efficace, y compris l'agriculture biologique. La mise en place et le renforcement de politiques générales favorables aux modes de production et de consommation écologiquement durables en ce qui concerne la nourriture, les carburants, l'eau et les produits agro-industriels.

D. Améliorer la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable

Domaines d'intervention

5. Les domaines d'intervention favorisant la coopération régionale et sous-régionale par la promotion de la concertation peuvent notamment concerner les actions suivantes:

a) Promouvoir une meilleure compréhension de l'approche fondée sur les avantages connexes qui pourrait être utilisée par le secteur énergétique pour renforcer la sécurité énergétique et assurer un développement durable;

b) Promouvoir la sécurité énergétique par le renforcement de la coopération énergétique régionale et sous-régionale, en particulier, dans les domaines de l'utilisation durable des ressources énergétiques, du renforcement de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie, des technologies d'énergie propre et le développement d'énergies nouvelles et renouvelables;

c) Élaborer un programme destiné à réaliser les objectifs nationaux ayant pour objet l'élargissement de l'accès aux services énergétiques par des politiques novatrices et des dispositifs financiers, s'appuyant sur la participation des diverses parties prenantes;

d) Élargir l'accès des pauvres aux services énergétiques pourrait se traduire par une augmentation générale de la consommation énergétique pour certains pays. Toutefois, le potentiel d'efficacité énergétique dans beaucoup de ces pays, en particulier dans les zones urbaines, pourrait largement contribuer à réduire une telle augmentation de la consommation;

e) Évaluer et quantifier l'efficacité énergétique et le potentiel d'énergie renouvelable au niveau national;

f) Intégrer l'application et l'utilisation de technologies appropriées dans les stratégies de développement durable pour évaluer leurs incidences financières;

g) Créer des systèmes de financement plus novateurs à micro- et macro-niveau pour mettre en œuvre les stratégies d'accès aux services énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique. Compléter ensuite ces systèmes à l'échelon national en les reliant plus étroitement au marché émergent du carbone et aux systèmes nationaux de financement;

h) Étant donné que le développement est la première priorité dans beaucoup de pays en développement d'Asie et du Pacifique, puisqu'il s'agit de l'une des options pour réaliser la sécurité énergétique et le développement durable, des efforts supplémentaires s'imposent pour aider les États membres à progresser sur la voie du développement à faible intensité de carbone. Il conviendrait de mettre au point des directives s'appuyant sur les politiques en

vigueur et de procéder à une analyse plus approfondie des avantages connexes, en particulier pour le développement.

E. Amélioration de la gestion des ressources en eau aux fins du développement durable

Domaines d'intervention

6. On estime qu'il existe trois grands domaines d'intervention dans lesquels on s'attèle aux priorités de développement durable dans la région et les sous-régions, en particulier celles qui concernent les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les activités de suivi de l'Année internationale de l'assainissement:

a) Programme d'action pour une croissance économique durable: développement urbain durable et gestion des ressources en eau

7. Ce programme d'action devrait notamment concerner les actions suivantes:

a) Mettre au point une stratégie régionale basée sur les expériences et les réalisations des principales initiatives régionales existantes, telles que l'Initiative de Kitakyushu, l'Initiative de Séoul sur la croissance économique écologiquement durable (croissance verte),¹⁴ le projet du compte de la CESAP pour le développement sur « une infrastructure urbaine écoefficiente » et le programme de développement des communautés urbaines de la CESAP pour une nouvelle approche globale et intégrée de la mise en valeur des ressources en eau dans les zones urbaines;

b) Faire le bilan des enseignements tirés pour élargir la base des connaissances sur les technologies et les méthodes susceptibles de promouvoir une infrastructure hydraulique écoefficiente dans le contexte urbain;

c) Élaborer une feuille de route détaillée pour un développement urbain durable et la gestion des ressources en eau;

d) Renforcer le partenariat et susciter l'adhésion à cette feuille de route, en œuvrant avec les gouvernements, le secteur privé, les institutions bancaires internationales et la société civile;

e) Solliciter l'appui et la participation des parties prenantes – en particulier dans la mesure où elles sont les éléments moteurs de ce programme – aux programmes régionaux existants, aux nouvelles initiatives et aux institutions de financement, afin d'optimiser la synergie des efforts régionaux en faveur du développement urbain.

b) Programme d'action pour l'élimination de la pauvreté: fourniture de services urbains aux zones rurales

8. Ce programme peut concerner notamment les actions suivantes:

¹⁴ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Cinquième conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, 2005 (ST/ESCAP/2379)*, publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.31, annexe III.

a) La promotion de la modernisation des systèmes d'irrigation, en s'associant aux initiatives régionales entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

b) La promotion de l'efficacité de l'eau, grâce à la récupération de l'eau de pluie, la décentralisation de la gestion des eaux usées, la fourniture de services urbains à multiples usages et une meilleure qualité de l'eau des ménages;

c) La redéfinition des priorités concernant l'accès à l'eau, notamment l'eau potable, et l'assainissement en tant que condition requise pour la santé humaine, la productivité et la création de moyens d'existence, en s'associant aux initiatives systématiques mises en œuvre par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque asiatique de développement (BASD).

c) Programme d'action en faveur d'une meilleure résilience

9. Ce programme peut concerner notamment les actions suivantes:

a) Réunir les meilleures pratiques dans la région pour favoriser l'intégration des mesures d'adaptation au processus de développement socioéconomique de la région, en accordant une attention particulière aux crues et aux sécheresses extrêmes dans la région;

b) Établir un réseau de partenaires afin de partager et de mettre au point les informations nécessaires sur les prévisions en matière de phénomènes extrêmes liés à l'eau et aux changements climatiques à une échelle permettant de fournir plus de détails que ceux qui sont actuellement disponibles dans les pays en développement, afin de recenser les zones vulnérables dans la région avec plus de précision;

c) Mobiliser les efforts et la participation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques;

d) Aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement montagneux sans littoral à améliorer la gestion des forêts, la gestion des bassins versants, la planification de l'utilisation des sols, et la gestion des ressources coralliennes, en accordant une attention particulière à la contamination des eaux souterraines et aux effets des changements climatiques sur l'eau douce, les glaciers et les ressources en eaux souterraines.

F. Renforcer la capacité d'adaptation du développement socioéconomique aux changements climatiques

Domaines d'intervention

10. Les domaines d'intervention prioritaires peuvent notamment faire intervenir :

a) L'appui institutionnel, le renforcement des capacités et le transfert de technologies pour faciliter l'action;

b) Le renforcement des institutions et des politiques générales pour faciliter et autonomiser l'action communautaire en tirant parti des connaissances locales et en rassemblant divers modes de connaissance, notamment les connaissances traditionnelles;

c) La mise à contribution des personnes, des entreprises et des communautés pour surveiller les effets des changements climatiques et trouver des solutions appropriées, notamment la mise en œuvre de REDD-plus,¹⁵ ainsi que la sensibilisation de la population, les investissements dans des programmes de recherche et une aide apportée aux populations vulnérables touchées par les changements climatiques;

d) Des investissements dans la protection de la base de ressources naturelles et des écosystèmes revêtant une importance économique et sociale du point de vue de la sécurité alimentaire et du développement durable;

e) Le renforcement de la capacité des gens, des entreprises et des communautés à s'adapter aux situations nouvelles, y compris l'augmentation des risques de catastrophe et de la vulnérabilité.

II. Stratégie de mise en œuvre

11. Chaque gouvernement sera responsable de la mise en œuvre du Plan régional d'application au niveau national. L'action des gouvernements, en fonction des priorités identifiées par ces derniers, sera appuyée et complétée par des activités aux niveaux sous-régional, régional et mondial. À cet égard, une assistance pourra notamment être obtenue auprès d'organisations régionales et internationales.

A. Mobilisation des ressources et établissement de partenariats

12. Le financement est essentiel à l'exécution de quelque plan que ce soit. S'il est opportun et nécessaire de rappeler aux pays donateurs les engagements qu'ils ont pris d'appuyer les efforts des pays en développement pour lutter contre la pauvreté et parvenir à la durabilité environnementale, il est évident également que l'autofinancement, les moyens de financement novateurs et les partenariats offrent d'importantes et immédiates possibilités d'appuyer l'action visant une croissance économique durable. Il est également évident qu'en prévenant la dégradation de l'environnement, de telles mesures sauvegarderont les perspectives de croissance économique, réduiront les pertes économiques et se traduiront souvent par des avantages économiques nets. Cela réduirait les déficits de financement et la région serait bien placée pour démontrer son engagement en faveur de la protection de l'environnement et des objectifs de croissance économique.

13. En Asie et dans le Pacifique, il existe un énorme potentiel pour: a) rendre plus efficaces sur le plan écologique la production et la consommation de ressources; b) développer les marchés des technologies, produits et services environnementaux et en rechercher de nouveaux; c) assurer une meilleure gouvernance environnementale; d) redéployer les ressources; e) affiner les priorités en modifiant les politiques nationales; f) créer des partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile afin d'encourager les investissements

¹⁵ Voir <http://www.un-redd.org>.

dans la protection de l'environnement ; g) rechercher des systèmes de financement novateurs, comme les projets relevant du Mécanisme pour un développement propre et les échanges dette/nature ; et h) investir dans la protection du capital national de ressources naturelles comme moyen d'assurer la production durable de biens et services environnementaux en appui de la croissance économique.

B. Renforcement des capacités

14. Chaque domaine d'activité du Plan privilégie le renforcement des capacités. Les organisations régionales comme la CESAP, les organisations internationales comme le PNUE et le PNUD et les banques de développement comme la BASD jouent un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités en faveur du développement durable de la région. Elles facilitent aussi la coopération régionale, multilatérale et bilatérale, qui constitue souvent le moyen le plus efficace de renforcer les capacités. Il est clair que le développement durable est l'objectif à long terme des membres et membres associés, et que, dans cette optique, il faut continuer d'affecter des ressources au renforcement des capacités. Cependant, il est reconnu qu'il sera difficile de réaliser le développement durable en l'absence d'une croissance économique écologiquement durable. C'est en gardant cela à l'esprit que les organisations internationales et régionales peuvent envisager de recentrer leurs activités de soutien de façon à renforcer les capacités des membres et membres associés, surtout celles des pays à économie en transition et des pays en développement – et plus particulièrement des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés – qui peuvent avoir à surmonter des difficultés considérables en ce qui concerne l'incidence des modes de production et de consommation sur leur environnement naturel.

C. Accès et transfert d'écotechnologies

15. Il est un autre moyen majeur de réaliser le développement durable dans la région, qui consiste à faciliter l'accès à des technologies qui soient économiquement viables, écologiquement rationnelles et socialement acceptables, ainsi que le transfert de ces technologies, comme recommandé au chapitre 34 d'Action 21¹⁶, et ce à des conditions préférentielles ou de faveur, comme demandé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »).¹⁷ Or, il ressort des activités de recherche, de développement et de formation menées dans la région par les organismes précurseurs en la matière que l'introduction de technologies utiles au développement durable se fait lentement. Cependant, avec l'action d'institutions telles que le Centre international d'écotechnologie et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, et la perspective de voir l'Organisation mondiale du commerce garantir les avantages nets de la mondialisation, il est probable que les mécanismes mis en place pour réaliser le développement durable, y compris des apports supplémentaires de financement et des transferts de technologies, seront renforcés.

¹⁶ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro 3-14 juin 1992), vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, Annexe II.

¹⁷ Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

D. Participation des parties prenantes

16. Toutes les parties prenantes ont un grand rôle à jouer dans l'action en faveur du développement durable. Si les gouvernements sont censés mener le jeu, notamment pour ce qui est de la cohérence des politiques, d'autres acteurs ont également d'importants rôles à jouer.

17. La société civile en général, et les organisations non gouvernementales en particulier, ont montré leur attachement à la promotion du développement durable. Leur pleine participation est nécessaire à la bonne exécution du Plan régional d'application, lequel recommande une approche participative qui implique pleinement les organisations non gouvernementales et la société civile dans la planification et la mise en œuvre, y compris au niveau de la prise de décision.

18. Le secteur privé est déjà une force qui compte dans le développement économique de la région et peut jouer un grand rôle dans la protection de l'environnement et dans la promotion d'une gestion durable des écosystèmes. Des partenariats public-privé doivent être mis en place afin d'internaliser les coûts environnementaux et de promouvoir des modes de production durables faisant partie intégrante des stratégies générales de développement. Le secteur privé peut notamment explorer et développer les marchés pour les biens et services environnementaux et stimuler les investissements.

19. La communauté universitaire et scientifique peut guider toutes les parties prenantes pour ce qui est des mesures novatrices susceptibles de favoriser le développement durable.

20. La communauté internationale a un rôle important à jouer pour aider les gouvernements de la région à effectuer les changements nécessaires au niveau national, en matière de développement des capacités, d'assistance technique, de transfert de technologie et de financement. Cet appui sur la base de modalités existantes et nouvelles devrait être orienté, notamment, vers la satisfaction des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Des dispositifs mondiaux et régionaux sont nécessaires pour favoriser les échanges d'expérience et d'information relatives aux pratiques novatrices. Les institutions multilatérales et bilatérales peuvent jouer un rôle important en influençant les décisions relatives au financement dans le secteur privé, en tenant dûment compte de la capacité de celui-ci de renforcer la solvabilité des projets, en particulier dans les cas de construction d'infrastructures à long terme. Le commerce et les investissements internationaux peuvent également jouer un rôle important dans la mobilisation des technologies et des ressources financières appropriées. La croissance économique écologiquement durable bénéficiera d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire.

E. Modalités

21. Les activités régionales prioritaires faisant intervenir toutes les parties prenantes ci-dessus dans l'aide apportée aux pays comprendront les volets suivants:

a) Entreprendre des recherches normatives et analytiques sur les questions émergentes et les solutions novatrices afin d'élaborer des

recommandations de politique générale, et entreprendre des recherches et des analyses en vue de mettre au point des modèles susceptibles d'être reproduits ;

b) Catalyser des recommandations de politique générale de haut niveau et à forte visibilité grâce à une concertation et des forums régionaux et des conférences ministérielles spécialement organisées à cette fin ;

c) Renforcer la capacité des pays à adapter, reproduire et améliorer les pratiques novatrices et les mesures de politique générale, grâce au développement des capacités et la formation de formateurs, y compris par la formation en ligne ;

d) Promouvoir la coopération Nord-Sud, par le transfert de ressources, la constitution de réseaux et l'échange de connaissances et d'expérience, ainsi qu'au moyen de projets pilotes régionaux et sous-régionaux et du transfert de technologies vertes ;

e) Promouvoir la coopération Sud-Sud, par la constitution de réseaux et l'échange de connaissances et d'expérience, ainsi qu'au moyen de projets pilotes régionaux et sous-régionaux et du transfert de technologies vertes.¹⁸

III. Initiatives

22. D'importantes initiatives ont été lancées au fil des années pour promouvoir le développement durable, au sein du système des Nations Unies et dans le cadre de forums régionaux et sous-régionaux. Les efforts substantiels déployés et les résultats déjà obtenus témoignent de l'importance des actions entreprises à tous les niveaux et de l'intérêt de les poursuivre à l'avenir, ainsi que de la nécessité d'une coopération interrégionale, intrarégionale et internationale à cet égard. La mise en œuvre des initiatives en cours et d'initiatives nouvelles est importante pour le développement durable au niveau national et les pays de la région et de ses sous-régions doivent donc poursuivre dans cette voie, en tenant compte des mesures préconisées par diverses entités régionales et sous-régionales. Ces initiatives peuvent servir à définir les priorités pour les actions régionales et sous-régionales et à en guider l'exécution.

¹⁸ Dans le paragraphe 3 de sa résolution 62/209 du 19 décembre 2007, l'Assemblée générale souligne que «la coopération Sud-Sud, élément important de la coopération internationale pour le développement, offre aux pays en développement des possibilités sérieuses dans leur recherche individuelle et collective d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable ».

Initiatives régionales Asie-Pacifique		Buts et objectifs:
Initiative d'Astana pour une «passerelle verte»		Faciliter la création d'un partenariat Europe-Asie-Pacifique qui définira des orientations pour une transition des modèles traditionnels de développement qui sont actuellement suivis vers une croissance verte, comme décrit plus haut.
Initiative de Séoul pour une croissance verte		Promouvoir la coopération régionale grâce au renforcement des capacités et la concertation en matière de politiques afin de promouvoir une croissance économique plus efficace de point de vue écologique.
Asie du Nord et Asie centrale	Stratégie de développement durable pour l'Asie centrale (cinq pays)	Instaurer une collaboration régionale, en vue d'assurer un développement socioéconomique durable tout en veillant à préserver les ressources naturelles et à les utiliser de manière rationnelle dans l'intérêt des générations actuelles et futures de la sous-région.
Asie de l'Est et du Nord-Est	Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	Faciliter la coopération entre les États membres en vue de trouver des solutions aux problèmes environnementaux transfrontières et renforcer leur capacité de parvenir à un développement durable.
Asie du Sud et du Sud-Ouest	Déclaration de Thimphu sur les changements climatiques (pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, SAARC)	Relever ensemble le double défi posé par les incidences des changements climatiques dans la poursuite du développement socioéconomique.
	Stratégie sous-régionale pour le développement durable en Asie du Sud (huit pays)	Servir d'outil pour la planification à long terme, avec trois objectifs principaux : éliminer la pauvreté et instaurer la sécurité nationale, préserver les ressources naturelles et assurer un tissu économique, et renforcer le système institutionnel. Des priorités ont également été fixées pour la coopération entre les pays d'Asie du Sud, avec des approches novatrices.
Asie du Sud-Est	Déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur la lutte commune face aux changements climatiques (2010)	Réaffirmer la vision d'une communauté ASEAN résistante aux changements climatiques et renforcer la coopération sous-régionale au titre de l'Action commune face aux changements climatiques, notamment l'Initiative de l'ASEAN sur les changements climatiques.
	Stratégie sous-régionale pour le développement durable dans la sous-région Bassin du Mékong (six pays)	Définir la vision à long terme, les buts et objectifs des pays de la sous-région Bassin du Mékong, avec des objectifs allant de court à moyen terme, afin d'atteindre d'ici à l'échéance de 2015 les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs stratégiques sont: i) éliminer la pauvreté grâce à une croissance économique durable et équitable ; ii) assurer une gestion durable des

		ressources environnementales partagées; et iii) cultiver le capital humain et social en vue du développement durable et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
Région du Pacifique	Partenariat pour la croissance verte dans le Pacifique	Coordonner, entre les organisations régionales et internationales de la région du Pacifique, l'assistance fournie pour chercher et adopter des solutions en faveur de la croissance verte, comme décrit plus haut.
	Analyse et lignes directrices pour la croissance verte dans les petits États insulaires en développement	Entreprendre une analyse, au niveau de la région du Pacifique, de l'applicabilité du modèle de croissance verte et élaborer un projet de lignes directrices afin de mobiliser l'appui nécessaire à sa mise en œuvre.

IV. Mécanisme d'examen et d'évaluation

23. La Commission procédera à un examen périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional d'application sur la base des informations fournies volontairement par les membres et les membres associés, et par les organisations internationales partenaires. Un rapport d'examen à mi-parcours sera établi et soumis au Comité de l'environnement et du développement de la CESAP en 2013. Le rapport d'examen final sera soumis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en 2015.

C. Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte »

I. Préambule

1. L'objet de l'Initiative d'Astana est de donner suite aux engagements de mettre en œuvre les résolutions et recommandations pertinentes émanant du Plan de mise en œuvre de Johannesburg,¹⁹ de la Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/CN.17/2002/PC.2/8), d'Action 21,²⁰ des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la soixante et unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)²¹ et d'autres accords mondiaux, internationaux et régionaux et accords conclus par l'ONU, ainsi que de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en

¹⁹ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe)

²⁰ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.93.I.8 et rectificatif), vol. 1 : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

²¹ Voir les Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément N° 19 (E/2005/39), Chap. IV.

Asie et dans le Pacifique²² et son Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010),²³ de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (voir ECE/Belgrade.CONF/2007/8) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.²⁴

2. Des activités régionales ont été lancées par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour aider les pays à mettre en œuvre ce qui précède.

3. Il est important d'examiner les raisons qui justifient le renforcement des partenariats entre l'Asie et le Pacifique, et l'Europe et les possibilités qui existent à cette fin, pour mettre en œuvre des processus et des activités régionaux tout en abordant les questions liées au développement durable, à la durabilité environnementale et aux écosystèmes partagés.

4. Les pays d'Asie et du Pacifique ont besoin de ressources supplémentaires, de nouvelles technologies et de programmes et mécanismes de transfert de technologie pour améliorer la protection environnementale.

5. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » a été élaborée sur le modèle d'initiatives régionales fructueuses, telles que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre²⁵ et l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (Croissance verte).²⁶

6. Il convient de tenir dûment compte de la déclaration de la Commission inter-États pour le développement durable en Asie centrale à la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue à Belgrade en 2007 qui a noté l'opportunité d'une coopération entre les pays de l'Union européenne et de la région Asie-Pacifique.²⁷

7. Il convient d'entamer les activités préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, et notamment de définir la position régionale de l'Asie et du Pacifique sur les principaux thèmes à examiner, à savoir l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour un développement durable.

²² Voir ESCAP, cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, 2005 (publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.F.31).

²³ Ibid, annexe II.

²⁴ Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II).

²⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2000, Kitakyushu, Japon, 31-août-5 septembre 2000) Déclaration ministérielle, Programme régional d'action (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (ST/ESCAP.2096) (Publication des Nations Unies, N° de vente F.01.II.F.12), Troisième partie.

²⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2005 (ST/ESCAP.2379) (Publication des Nations Unies, N° de vente F.05.II.F.31), Annexe III.

²⁷ Disponible sur www.unece.org/env/efe/Belgrade/Proceedings/Item5a/KeynoteKyrgyzstanCAI_Ru.pdf.

II. Historique

8. La notion de « croissance verte » répond aux besoins stratégiques des pays des régions Asie-Pacifique et Europe. Le modèle de « croissance verte », qui est un cadre stratégique novateur visant à réaliser le développement durable, a été recommandé lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en tant qu'instrument permettant d'harmoniser les activités portant sur les Objectifs 1 (réduction de la pauvreté) et 7 (environnement durable) du Millénaire pour le développement.

9. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont confrontés à une série de difficultés persistantes et émergentes, telles que les crises alimentaire, énergétique, financière, économique et climatique, et à la pauvreté, dont ils n'ont pas encore entièrement surmonté les effets. Divers rapports mettent en garde contre de futures crises, qui pourraient s'avérer encore plus difficiles à surmonter, dans la mesure où elles sont susceptibles de dépasser les limites planétaires.

10. Les moyens d'existence vulnérables sont de plus en plus menacés et les besoins essentiels, tels que la nourriture, l'eau et l'énergie, sont de plus en plus hors de portée pour beaucoup. Les changements environnementaux prévus, l'explosion de la demande de ressources et des services écosystémiques de plus en plus rares sous-tendent l'incertitude socioéconomique et laissent entrevoir des fractures sociales de plus en plus profondes et une vulnérabilité de plus en plus grave pour l'avenir des pays les plus touchés. De nouveaux types d'insécurité écosystémique apparaissent, notamment ceux liés à l'eau.

11. L'urbanisation dans la région Asie-Pacifique est inévitable et elle se produit à un rythme et une échelle sans précédent dans l'histoire. Ceci a des répercussions économiques, sociales et environnementales énormes et étroitement liées. La planification et l'aménagement des villes aura des conséquences qui se feront sentir pendant des décennies car les villes peuvent se retrouver enfermées dans des modes de développement urbain non durables, ce qui influera considérablement sur l'avenir des régions et de l'ensemble de la planète. Plus de 50 % des résidents urbains qui vivent dans des plaines côtières, et des villes de faible altitude en Asie et dans le Pacifique sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques.²⁸ En outre, étant donné que 35 % de la population urbaine de la région vivait toujours dans des taudis et des bidonvilles, en 2005,²⁹ l'accès au logement et aux infrastructures et services environnementaux de base reste une question cruciale.

12. Dans l'ensemble, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans la région Asie-Pacifique s'est améliorée ces dernières années. Toutefois, si l'industrialisation rapide et la croissance économique ont permis de réduire la pauvreté absolue dans certains pays, elles ont également mené à une utilisation non durable des ressources naturelles et contribué à des émissions de CO₂ plus importantes, à une dégradation des écosystèmes, ainsi qu'à des disparités entre les individus et les régions.

²⁸ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *State of the World's Cities 2008/2009: Harmonious Cities* (London and Sterling, VA, Earthscan, 2008), Tableau 3.3.1.

²⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *2009 Statistical Yearbook for Asia and the Pacific* (Publication des Nations Unies, N° de vente E.10.II.F.1), p. 14.

13. Réaliser une croissance économique inclusive et écologiquement durable qui débouche sur le développement durable est aujourd'hui plus important que jamais. Le modèle de croissance verte revêt de plus en plus d'importance pour renforcer la compétitivité, la durabilité et la résilience écologiques ainsi que pour gérer les risques. Un grand nombre de changements et de réorientations sont requis pour passer d'une croissance économique quantitative en augmentation constante à une croissance économique qualitative et ceux-ci ne sont possibles qu'en partenariat et coopération étroites entre le secteur public, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Des modèles de gouvernance inclusive et résiliente seront nécessaires pour y parvenir, mais également pour mettre en place des capacités d'adaptation et de résilience face aux problèmes les plus urgents auxquels la région est confrontée.

14. En sa qualité de pays hôte de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que de la septième Conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe » qui doit se tenir en 2011, le Kazakhstan souhaite faciliter le processus consistant à rapprocher les politiques environnementales et les meilleures pratiques ayant cours dans les régions Europe et Asie-Pacifique, ce qui stimulera les réorientations qualitatives et quantitatives en faveur d'une croissance plus verte, plus compétitive et plus inclusive.

III. But et objectifs de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »

15. Le principal objectif de l'Initiative pour une « passerelle verte » est de favoriser la création d'un partenariat Europe-Asie-Pacifique permettant de définir les schémas qui permettront de remplacer les modes classiques de développement actuels par la croissance verte.

16. L'Initiative a pour but de renforcer la coopération intersectorielle, intra- et interrégionale au moyen des approches suivantes :

a) Dynamiser la concertation de haut niveau et à forte visibilité sur les questions émergentes et persistantes ;

b) Entreprendre des recherches normatives et analytiques sur les nouveaux outils et solutions politiques de pointe ;

c) Renforcer les capacités des responsables politiques afin de progresser dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de ces politiques tout en faisant l'inventaire des meilleures pratiques et méthodologies, ainsi que des instruments législatifs et économiques disponibles ;

d) Mettre au point de nouveaux mécanismes et renforcer ceux qui existent déjà en vue du transfert de technologie et des investissements susceptibles de contribuer à la préservation des écosystèmes de l'Asie et du Pacifique ayant une importance environnementale mondiale ;

e) Mettre au point des mécanismes permettant d'attirer des investissements verts et des méthodes novatrices de gestion de l'environnement, notamment les ajustements transfrontières et le recours à des incitations économiques, et à des taxes et redevances.

17. La mise en œuvre globale de l'Initiative sera basée sur l'utilisation de mécanismes d'intervention en matière de croissance verte, mis au point par la CESAP, comme suite aux recommandations de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et en partenariat avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, tels que la Banque asiatique de développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que le Forum Asie-Europe pour l'environnement et les instruments du processus européen « Un environnement pour l'Europe ».

IV. Domaines thématiques et domaines d'intervention pour la coopération

18. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » propose un certain nombre de domaines et d'activités programmatiques visant à rendre opérationnel le partenariat Europe-Asie-Pacifique.

Domaine thématique 1 : Utilisation écoefficiente des ressources naturelles et investissement dans les services écosystémiques

19. Ce domaine thématique est axé sur le renforcement de l'écoefficacité de l'utilisation des ressources naturelles et l'investissement dans les services écosystémiques.

Domaines d'intervention

20. Des activités seraient entreprises dans les domaines d'intervention suivants :

a) L'appui technique, l'appui en matière d'information et l'appui apporté par des experts pour la mise au point et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de surveillance de l'environnement, de gestion intégrée des ressources naturelles, d'utilisation d'outils d'évaluation et de planification de l'utilisation des écosystèmes ;

b) La promotion d'instruments économiques pour la protection de la biodiversité, notamment pour la pêche durable et la prévention de la pollution anthropique des écosystèmes terrestres, aquatiques et océaniques, en particulier dans le contexte des petites îles ;

c) La promotion des meilleures pratiques pour une gestion intégrée des écosystèmes et la mise en œuvre de nouveaux modèles de gestion des écosystèmes et l'utilisation efficiente des ressources naturelles ;

d) La mise au point d'un système de surveillance aux fins de l'utilisation efficace des ressources naturelles, à appliquer dans les accords commerciaux internationaux ;

e) L'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des réserves naturelles et des parcs ayant une importance environnementale mondiale, de concert avec les organisations internationales et d'autres partenaires ;

f) L'amélioration de l'accès aux connaissances sur les technologies disponibles et sûres de gestion des ressources en eau et des mécanismes servant au transfert de ces technologies.

Domaine thématique 2 : Développement à faible intensité de carbone et adaptation aux changements climatiques

21. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant d'améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment le développement vert à faible intensité de carbone pour promouvoir des mesures d'atténuation, et d'adaptation aux changements climatiques et la capacité de les surmonter.

Domaines d'intervention

22. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

a) Le partage des bonnes pratiques, des connaissances scientifiques, des technologies et de l'expérience à la pointe du progrès dans les domaines de l'amélioration de la résilience, de l'adaptation, ainsi que de l'atténuation des changements climatiques, notamment l'innovation en matière d'efficacité énergétique ;

b) La mise à disposition d'une plate-forme et d'un groupe d'experts pour appuyer l'élaboration de projets régionaux portant sur l'adaptation, l'atténuation et la résilience, tout en créant un mécanisme de transfert de technologie ;

c) Le partage d'informations et la fourniture d'une assistance méthodique en matière d'élaboration de politiques et stratégies nationales portant sur l'adaptation aux changements climatiques, notamment une révision des subventions des combustibles fossiles.

Domaine thématique 3 : Promotion du développement urbain durable

23. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant de faire face aux modes de développement urbain non durable actuels.

Domaines d'intervention

24. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

a) Promotion d'une planification et d'un aménagement urbains inclusifs et durables ;

b) Promotion de bâtiments verts ;

c) Promotion de transports publics à faible émission de carbone ;

- d) Promotion d'une infrastructure hydraulique économe et d'une « révolution des eaux usées » ;
- e) Promotion de la gestion durable des déchets urbains ;
- f) Promotion et développement de logements et d'établissements humains à faible émission de carbone en faveur des pauvres.

Domaine thématique 4 : Promotion d'entreprises vertes et de technologies vertes

25. Ce domaine thématique est axé sur un certain nombre de politiques susceptibles de stimuler des projets d'écologisation des entreprises, de dynamiser l'innovation et la production économes, de favoriser le transfert de technologies vertes et les investissements verts, et de promouvoir des produits et services durables permettant d'accroître les moyens d'existence des populations.

Domaines d'intervention

26. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

- a) Achats publics verts/durables ;
- b) Création de conditions et de mécanismes propices à la promotion de technologies vertes et aux investissements dans l'innovation aux niveaux national et international ;
- c) Promotion d'un système de tarification soucieux de l'environnement, notamment les écotaxes et une réforme budgétaire ;
- d) Développement d'une économie circulaire, stimulée par des investissements et des achats lancés par les pouvoirs publics, les parcs industriels, et la gestion durable des déchets – les déchets source de richesse et les déchets en tant que matières premières ;
- e) Promotion de la responsabilité sociale des entreprises et d'emplois verts décents ;
- f) Promotion de l'innovation économe par des investissements publics dans la recherche-développement ;

Domaine thématique 5 : Promotion de modes de vie durables et amélioration de la qualité de vie

27. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant de remplacer les modes d'industrialisation inadaptés et intensifs par une croissance verte à faible intensité de carbone, qui générera des avantages à long terme pour la qualité de vie de la société pendant des générations, et de réduire le déficit écologique transmis aux générations à venir en favorisant l'échange de pratiques de consommation et de production durables entre les régions Europe et Asie-Pacifique.

Domaines d'intervention

28. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :
- a) Politiques de production durable ciblant les producteurs :
 - i) Améliorer l'utilisation des analyses du cycle de vie, et de l'évaluation de l'efficacité des ressources et des flux de matières au niveau des entreprises ;
 - ii) Améliorer l'utilisation des évaluations environnementales stratégiques et intégrées en matière de planification nationale ;
 - iii) Continuer à développer et appliquer les indicateurs d'écocoefficacité pour la formulation de politiques stimulant la productivité économe.
 - b) Politiques de production durable ciblant les consommateurs :
 - i) Promouvoir et continuer à développer d'autres mesures du développement à utiliser en conjonction avec le traditionnel produit intérieur brut et à évaluer la performance des pouvoirs publics, du secteur des entreprises, et d'autres secteurs ;
 - ii) Développer la diffusion de l'information, l'écoétiquetage, la publicité verte durable en tant qu'outils propres à favoriser l'émergence d'un consommateur informé;
 - c) Partage des connaissances et des meilleures pratiques grâce au service d'assistance (help desk) régional pour la consommation et la production durables en Asie et dans le Pacifique.³⁰

V. Activités de suivi

29. Au titre du suivi de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, l'Initiative « Passerelle verte » d'Astana commencera par la tenue de consultations supplémentaires avec les États membres de la CESAP (les membres associés sont également bienvenus) d'Asie et du Pacifique et des pays de la région Europe, les organisations internationales, et la CESAP, la CEE, l'Union européenne, le Forum Asie-Europe de l'environnement et d'autres partenaires pour élaborer le programme de travail et les activités de l'Initiative pour la période 2011-2020.

30. En outre, dans le but d'appuyer les activités entreprises au titre de cette Initiative, le Gouvernement kazakh, en coopération avec les partenaires intéressés, propose d'abriter un bureau « Passerelle verte ». Le bureau assurera également la promotion de la mise en œuvre du Partenariat Europe-Asie-Pacifique pour la croissance verte.

31. Le Kazakhstan, en partenariat avec les membres et membres associés intéressés de la CESAP, présentera le Partenariat Europe-Asie-Pacifique proposé, ainsi qu'un plan de mise en œuvre de l'Initiative « Passerelle verte » pour

³⁰ Mis en place conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CESAP et lancé en mai 2006. Disponible sur www.scphelp.org.

adoption à la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir à Astana en 2011.

VI. Financement

32. Le financement des activités de suivi pour concrétiser l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » sera mobilisé sur une base volontaire sous l'égide du Gouvernement kazakh, de la CESAP et des États membres de la CEE, et de la communauté internationale des donateurs, notamment d'organisations telles que la Banque asiatique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que le secteur privé.

33. Le Kazakhstan fournira l'appui financier, à titre de contribution pour faciliter le Partenariat Europe-Asie-Pacifique, en vue de la création du bureau « Passerelle verte », en coopération étroite avec la CESAP, la CEE et les autres parties intéressées, qui assurera également la diffusion de l'information et les activités médiatiques au cours de la mise en œuvre de l'Initiative, tout en tenant compte des priorités du programme national du Kazakhstan (Zhasyl Damu) pour un développement vert. À l'heure actuelle, le Kazakhstan se concentre sur deux volets prioritaires des domaines thématiques un et deux, à savoir :

- a) L'utilisation écoefficiente des ressources en eau et des écosystèmes;
- b) Le développement à faible intensité de carbone et l'adaptation aux changements climatiques.

VII. Recommandations

34. Sur la base des domaines thématiques et domaines d'intervention exposés ci-dessus, et dans le but de stimuler davantage l'écologisation de l'économie et de la croissance dans la région Asie-Pacifique grâce à la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte », les Ministres souhaiteront peut-être :

a) Approuver la mise en place d'un programme de Partenariat Europe-Asie-Pacifique, en tant que mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » ;

b) Entériner les fonctions du partenariat qui doit fournir un forum pour permettre un dialogue entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique et définir les priorités, les stratégies et les politiques visant à faire progresser le développement durable, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, ainsi que pendant le processus préparatoire de la septième Conférence ministérielle sur « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir en 2011 ;

c) Appuyer la tenue de la première réunion du partenariat au Kazakhstan et l'élaboration par ladite réunion des activités de suivi proposées, ainsi que d'un programme de travail biennal ;

d) Prier le Gouvernement kazakh, en partenariat avec les Gouvernements de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la République de Corée et de Kiribati de bien vouloir présenter le Partenariat Europe-Asie-Pacifique et l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » à la septième Conférence ministérielle sur « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir à Astana en 2011 ;

e) Encourager les membres et membres associés de la CESAP à mener une action résolue et concertée en faveur de la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte ».

II. Compte rendu des travaux

A. Table ronde ministérielle: Établir des ponts en faveur d'une croissance verte à faible intensité de carbone: définir une position régionale commune pour préparer le Sommet sur le développement durable (Brésil, 2012)

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. La table ronde comptait d'éminents orateurs tels que M^{me} Khempheng Pholsena, ministre attachée au Bureau du Premier ministre de la République démocratique populaire lao, M. Hameed Ullah Jan Afridi, Ministre de l'environnement du Pakistan, M. Lee Maanee, Ministre de l'environnement de la République de Corée, et M. Nickel Lee Hang, Ministre des finances du Samoa. La table ronde était animée par la Secrétaire exécutive de la CESAP et Secrétaire générale adjointe, qui a souligné dans son allocution d'ouverture que de nombreux pays de la région accusaient encore des disparités malgré la progression économique, et que certains d'entre eux n'étaient pas en bonne voie d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui témoignait de la nécessité de modifier l'approche suivie en matière de développement. M. Karim Kazhymkanovich Massimov, Premier ministre du Kazakhstan, a relevé que les changements climatiques étaient l'une des principales difficultés qui se posaient à tous les pays, dont beaucoup étaient en train de revoir leurs politiques de développement traditionnelles. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » du Gouvernement kazakh a été évoquée, de même que la nécessité d'instaurer une coopération régionale pour parvenir au développement durable.

2. Au cours du débat, le Vice-Président du Bureau du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a pris la parole, de même que les délégations suivantes : Iran (République islamique d'), Samoa³¹ et Timor-Leste.

3. Les débats ont porté principalement sur les programmes nationaux de développement durable et la nécessité de tenir compte des problèmes environnementaux dans l'élaboration des politiques nationales de développement. Les participants ont exprimé le souhait que les pays de l'Asie et du Pacifique adoptent une position commune plus forte.

³¹ Au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

B. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique

(Point 5 de l'ordre du jour)

4. Les délégations suivantes ont pris la parole: Afghanistan, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kiribati³², Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor Leste et Turkménistan. Les organisations suivantes ont également pris la parole : la Banque asiatique de développement (BAsD), la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

C. Table ronde multipartite “Pour un développement inclusif et durable – Mobiliser les parties prenantes”

5. La table ronde multipartite sur le thème “Pour un développement inclusif et durable – Mobiliser les parties prenantes” était animée par M. Rae Kwon Chung, directeur de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP, et comptait parmi les participants des représentants des manifestations parallèles organisées pendant la Conférence. Les experts étaient M^{me} Bakhyt Sultanov, conseillère économique spéciale auprès du Président de la République du Kazakhstan, M^{me} Nicola Steuer, directrice de programme de la New Economics Foundation, M. Surendra Shrestha, directeur chargé de la mobilisation stratégique des ressources pour le PNUE, représentant le processus préparatoire de RIO+20, M. Masanori Kobayashi, coordinateur en chef du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement/Institut des stratégies environnementales mondiales, M. Thomas Schneider, directeur général et président de ISA Industrial Ltd., M. Daniele Ponzi, spécialiste principal en environnement de la BAsD, M. Young-Woo Park, directeur et représentant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUE, et M^{me} Marta Bonifert, directrice exécutive du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale. Ces manifestations constituaient un forum unique où de nombreuses parties prenantes avaient pu dialoguer et délibérer au sujet des principaux thèmes de la Conférence, ce qui avait débouché sur des recommandations constructives à l'intention des responsables politiques concernant la marche à suivre pour promouvoir les questions relatives à la croissance verte et au développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le résumé des conclusions et recommandations avait été distribué aux participants à la Conférence et serait publié sur le site web de la CESAP.

D. Examen du rapport des hauts responsables

(Point 6 de l'ordre du jour)

6. La Conférence a adopté les recommandations contenues dans le rapport des hauts responsables (E/ESCAP/MCED(6)/9).

³² Au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

7. La Conférence a pris note de la tenue de nombreuses manifestations parallèles.

F. Adoption de la déclaration ministérielle, du plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), des initiatives complémentaires et du rapport de la Conférence

(Point 8 de l'ordre du jour)

8. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) (voir chap. I, sect. A).

9. La Conférence a également adopté le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) (voir chap. I, sect. B). Elle a recommandé l'adoption de mesures appropriées pour la mise en œuvre du Plan régional aux niveaux régional, sous-régional et national, en faisant observer que le Plan devrait également servir à orienter le soutien apporté aux pays de la région par la CESAP, ses partenaires et les autres parties prenantes intéressées.

10. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » du Gouvernement kazakh (voir chap. I, sect. C) et l'a adoptée comme document final de la Conférence. Elle a appelé la communauté internationale des donateurs et le secteur privé à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative. Elle a demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour l'appuyer également en tant qu'initiative interrégionale.

11. La Conférence a demandé en outre à la CESAP d'aider les pays de la région en leur apportant une assistance technique pour la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et le Pacifique (2011-2015) et des stratégies et mesures nationales en faveur de l'environnement. Elle a insisté sur la nécessité de coopérer au niveaux régional et sous-régional pour recenser et partager les solutions déjà éprouvées qui se seraient révélées efficaces en matière de politique générale, ainsi que pour compléter les initiatives des pays membres.

12. Vu l'ampleur des problèmes que doit surmonter la région et le rôle joué par la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique comme forum où les pays peuvent avoir un dialogue constructif et concevoir des mesures de suivi spécifiques à ces problèmes, la Conférence a prié la Secrétaire exécutive de la CESAP de convoquer en 2015 la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, comme demandé au paragraphe 6 de la Déclaration ministérielle. À cette occasion devra être présenté le rapport d'examen final de la mise en œuvre du Plan régional d'application.

13. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a adopté le présent rapport le 2 octobre 2010.

III. Organisation de la Conférence

A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence

14. La Réunion a été ouverte par S.E. M. Karim Kazhymkanovich Masimov, Premier Ministre du Kazakhstan.

15. La Secrétaire exécutive de la CESAP a donné lecture du message adressé par le Secrétaire général des Nations Unies à la Conférence. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a pris note des taux de croissance élevés enregistrés par les économies de la région de l'Asie et du Pacifique malgré la crise financière asiatique des années 1997 et la récente triple crise (alimentaire, énergétique et financière). Il a toutefois fait observer qu'il fallait faire plus encore pour aider les centaines de millions de personnes vivant encore dans la pauvreté, sans accès à l'eau, à l'assainissement, aux services de santé ou à l'éducation. Il a insisté sur le fait que le développement et l'environnement devaient être abordés simultanément et a félicité les pays qui avaient pris des mesures pour s'orienter vers une croissance verte depuis la session précédente de la Conférence, en 2005. Il a exprimé l'espoir que lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable devant se tenir à Rio de Janeiro (Brésil), la région de l'Asie et du Pacifique pourrait servir d'exemple aux pays en développement du monde entier et ouvrir une nouvelle ère de développement durable.

16. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire exécutive de la CESAP a remercié le Gouvernement du Kazakhstan d'accueillir généreusement la Conférence et de l'excellente hospitalité réservée à tous les participants. Faisant observer que la Conférence rassemblait un nombre record de ministres, elle a rappelé certains des défis auxquels était confrontée la région en matière de pauvreté, d'inégalité, d'accès à l'eau, d'électricité et d'assainissement, de développement urbain et de catastrophes naturelles. Pour répondre à ces défis, a-t-elle ajouté, la région devait renoncer au mode de développement consistant à croître d'abord et à nettoyer ensuite. Il fallait apporter des changements aussi bien aux infrastructures matérielles qu'aux fondements socioéconomiques de l'économie. La Secrétaire exécutive a insisté sur la nécessité d'un appui politique résolu et de véritables partenariats pour réaliser cette transformation. Elle a indiqué que le secrétariat de la CESAP pouvait aider les États membres à travers l'étude et le transfert de politiques concrètes, des travaux de recherche et la mise au point de feuilles de route nationales et régionales.

17. Le Premier Ministre du Kazakhstan a adressé ses meilleurs vœux de bienvenue aux participants à cette Conférence qu'il considérait comme un forum important pour la République du Kazakhstan et pour toute la région. Rappelant les efforts de son gouvernement pour promouvoir la coopération internationale, notamment aux niveaux régional et interrégional, dans le domaine du développement durable, il a informé la Conférence du prochain Sommet de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et le développement prévu à Astana en 2011. Il a estimé qu'il était très important de renforcer la coopération entre l'Asie et l'Europe, vu que les deux régions étaient confrontées à des défis environnementaux communs. À cet égard, il a mentionné tout particulièrement l'Initiative Zhasyl Damu – initiative pour une « Passerelle verte » – mise en œuvre dans son pays. Le Premier Ministre a exprimé à la Conférence ses meilleurs vœux de succès.

B. Participation

18. Ont participé à la Conférence ministérielle les membres et membres associés suivants de la CESAP: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'Iran), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, et République démocratique populaire lao États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu, et Viet Nam.

19. Étaient également présents des observateurs de l'Allemagne, de la République tchèque et de la Suisse.

20. Étaient aussi représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale.

21. Étaient de plus représentées les organisations intergouvernementales suivantes: Banque asiatique de développement, Union européenne et Organisation de coopération et de développement économiques.

22. Étaient représentés en outre les organisations non gouvernementales, autres organismes et observateurs ci-après: Société pour la conservation et la protection de l'environnement, Institut mondial de la croissance verte, Institut des stratégies environnementales mondiales, Communauté d'États indépendants et Secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiennne.

C. Élection du Bureau

23. La Conférence a élu le bureau suivant :

a) Président :

M^{me} Eldana Sadakasova (Kazakhstan)

b) Vice-présidents :

M. Novruz Guliyev (Azerbaïdjan)

M. Mohammed Hasan Mahmud (Bangladesh)

M. Pema Gyamtsho (Bhoutan)

M. Pehin Dato Suyoi Haji Osman (Brunéi Darussalam)

M. Khong Sam Nuon (Cambodge)

M. Mikhail N. Bocharnikov (Fédération de Russie)

M. Mattlan Zakhras (Îles Marshall)

M. Ilyas Asaad (Indonésie)

MM. Muhammad Javad Mohammadi Zadeh, Reza Maknoon et Ghorban Seifi (République islamique d'Iran)

M. Hikaru Kobayashi (Japon)

M. Natan Teewe (Kiribati)

MM. Aslam Mohamed Shakir et Akram Kamaludeen (Maldives)
 MM. Luvsandash Zorig et Luvsandoo Dashpurev (Mongolie)
 M. Min Thein (Myanmar)
 MM. Riddel Akua et Dominic Tabuna (Nauru)
 M. Dinesh Chandra Devkota (Népal)
 M. Hameed Ullah Jan Afridi (Pakistan)
 M^{me} Margarita Songco (Philippines)
 M. Lee Maanee (République de Corée)
 M^{me} Khempheng Pholsena (République démocratique populaire lao)
 M. Nickel Lee Hang (Samoa)
 M. Anura Priyadharshana Yapa Appuhamillage (Sri Lanka)
 M. Chalernpol Thanchitt (Thaïlande)
 MM. Rui Manuel Hanjam, Abilio de Deus de Jesus Lima et
 Francisco da Costa Soares (Timor-Leste)
 M. Makhtumkuli Akmuradov (Turkménistan)
 M. Aunese Makoi Simati (Tuvalu)
 M. Paul Telukluk (Vanuatu)
 M. Bui Cach Tuyen (Viet Nam)

c) Rapporteur :

M. Mohammed Shaheduzzaman (Bangladesh)

D. Ordre du jour

24. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la conférence :
 2. Élection du bureau ;
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Table ronde ministérielle.
 5. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique.
 6. Examen du rapport des hauts responsables.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption de la Déclaration ministérielle, du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), des initiatives complémentaires et du rapport de la Conférence.
 9. Clôture de la Conférence.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/MCED(6)/1	Développement durable en Asie et dans le Pacifique : tendances, problèmes, opportunités et perspectives de politique générale	2
E/ESCAP/MCED(6)/2	Progrès dans l'application des recommandations de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)	3a
E/ESCAP/MCED(6)/3	Progrès dans l'application de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte	3b
E/ESCAP/MCED(6)/4	Examen de l'application de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre	3c
E/ESCAP/MCED(6)/5 et Corr.1	Problèmes et tendances émergents dans la gestion des ressources en eau	4
E/ESCAP/MCED(6)/6	Problèmes et tendances émergents dans la gestion des ressources énergétiques	4
E/ESCAP/MCED(6)/7	Problèmes émergents en matière de développement urbain inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	4
E/ESCAP/MCED(6)/8	Investissements dans la gestion durable des ressources naturelles: perspectives et politiques émergentes	4
E/ESCAP/MCED(6)/9	Rapport des hauts responsables	12
E/ESCAP/MCED(6)/10 et Corr.1 et Corr. 2	Note verbale en date du 11 août 2010 adressée à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par la Mission diplomatique de la République du Kazakhstan auprès du Royaume de Thaïlande	7
E/ESCAP/MCED(6)/11	Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)	14
E/ESCAP/MCED(6)/12	Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2011-2015	14
E/ESCAP/MCED(6)/13	Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte »	14

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
E/ESCAP/MCED(6)/14	Rapport de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	14
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/MCED(6)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté révisé	1
E/ESCAP/MCED(6)/L.2	Projet de rapport de la Conférence	
E/ESCAP/MCED(6)/L.3	Projet de déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)	14
E/ESCAP/MCED(6)/L.4	Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2011-2015	14
E/ESCAP/MCED(6)/L.5/Rev.1	Projet d'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte »	7
<i>Documents de travail</i>		
E/ESCAP/MCED(6)/WP.1/Rev.1	Projet de déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)	5
E/ESCAP/MCED(6)/WP.2	Projet de plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2011-2015	6
E/ESCAP/MCED(6)/WP.3/Rev.1	Projet de rapport des hauts responsables	9
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/MCED(6)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/MCED(6)/INF/2	Provisional list of participants	
E/ESCAP/MCED(6)/INF/2/Rev.1	List of participants	
E/ESCAP/MCED(6)/INF/3	Programme provisoire	

^a Voir E/ESCAP/MCED(6)/L.1/Rev.1.